



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON 61014 ALENÇON CEDEX tél.: 02 33 32 40 00 ARRÊTÉ DU MAIRE

Direction générale Service des Assemblées

GC/ **SA/ARVA2023-05** 

## **ASSEMBLÉES**

## VILLE D'ALENÇON

Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Fabienne MAUGER - 4ème Adjointe

## LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

**VU** l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

**VU** les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

**VU** la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté SA/ARVA2020-22 du 3 août 2020 portant délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Fabienne MAUGER en matière de :

- Affaires culturelles,
- Tourisme,
- Animation de la Ville,

et donnant délégation selon les mêmes termes, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Monsieur Didier AUBRY,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier cet arrêté pour remplacer Monsieur Didier AUBRY dans cette fonction,

**CONSIDERANT** que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 4ème Adjointe,

## ARRÊTE

<u>Article 1er</u> – L'arrêté SA/ARVA2020-22 du 3 août 2020, mentionné ci-dessus, est abrogé.

<u>Article 2</u> Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Fabienne MAUGER**, **4ème Adjointe**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Affaires culturelles Tourisme Animation de la ville	A

<u>Article 3</u> – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de la 4ème Adjointe susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- Monsieur Jean-Noël CORMIER, Conseiller municipal délégué

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Affaires culturelles Tourisme Animation de la ville	

<u>Article 4</u> – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

<u>Article 5</u> – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).

SILLE D'ALENCIC

Fait à Alençon, le 1 2 DEC. 2023 Le Maire d'Alencon,

**Joaquim PUEYO**